



Assurance Pacifica fait des réclamations anormales

Par cynn

Bonjour,

J'ai besoin de vos conseils et votre aide pour débloquer ma situation.

Et voici mon problème:

Le 10 mars 2013, j'ai acheté un scooter et souscrit l'assurance chez Amv. J'ai reçu un mail qui informe que je bénéficie l'assurance temporaire du 13 au 30 Mars 2013.

Le 19 Mars 2013, j'ai prêté le scooter à une amie et elle fait un accident avec une voiture. Elle m'a payé pour acheter le scooter. Donc je résilie mon assurance chez Amv.

Le 21 Juin 2013, j'ai reçu le courrier de Amv qui m'informe qu'elle ne s'occupe pas de sinistre du 19 mars 2013. J'ai appelé mon amie, elle ne me répond pas. Elle a rempli le constat amiable avec mes coordonnées. Mais la voiture est en tord car le conducteur n'a pas ralenti au marquage au sol de céder le passage.

Le 9 Janvier 2014, j'ai reçu le courrier de Pacifica - l'assureur de la voiture - qui me demande de payer 173,42? pour 1h de réparation, dont:

- main d'oeuvre 100?
- piece (agrafes, rivets, visserie) 5?
- peinture 40?

Je veux pas avoir des soucis, donc j'ai envoyé un cheque de 173,42? à Pacifica.

Le 13 fevrier 2014, Pacifica m'envoie encore une courrier "annule et remplace le courrier précédent" et me demande de payer 493,95? pour 1h de réparation, dont:

- main d'oeuvre 318?
- piece (agrafes, rivets, visserie) 5?
- peinture 90?

Je trouve que c'est anormal. Il profite de ma situation. Comment je dois faire ? Qu'est ce qui peut m'arriver si je ne paie pas ce montant de 493,95?. C'est une réparation anormale.

Je vous remercie par avance de votre aide.

Ref 267671904/S11/WAT

Ref BCA expertise 69 818 181

Carrosserie de l'Octroi 13010 Marseille